



Septembre 2024  
**Bureau  
Bamako**

## **Revue de presse du Mali**

### **Semaine N°3 de Septembre**

---

Bienvenue sur la revue de presse hebdomadaire de Konrad-Adenauer-Stiftung sur le Mali

La revue de presse hebdomadaire a pour but d'explorer et de vous tenir informé sur la situation au Mali et sur des questions sélectionnées relatives à la politique, à l'économie et à la société.

#### **Contenu**

-

- **Ligne de force : Les enjeux de la présidentielle à venir**

- **Le procès de l'affaire « avion présidentiel et équipements militaires » renvoyé au mardi 24 septembre**

- **Libération des 11 détenus politiques : s'achemine-t-on vers une décrispation ?**

## Ligne de force : Les enjeux de la présidentielle à venir

Si les Maliens veulent la poursuite de la guerre, des restrictions diplomatiques, économiques et financières imposées à leur pays en Afrique et dans le reste du monde et, conséquence de ces facteurs conjugués, une paupérisation aggravée pour eux-mêmes,

ils vont choisir le colonel Assimi Goita s'il est candidat à la présidentielle qui, pour le moment, est un serpent de mer. En revanche s'ils veulent la paix, le retour du Mali dans le concert des nations avec les bénéfices divers qui y sont attachés, ils opteront pour un civil.

Depuis le coup d'Etat dit "rectificatif" du 21 mai 2021 qui a engagé le Mali dans un processus de "refondation de l'Etat", il est apparu clairement que les tenants du pouvoir se sont inscrits dans une logique de le conserver sur la durée.

Les reports sous divers motifs, dont certains peu convaincants, des élections générales programmées pour 2022, puis 2024, en portent le témoignage accablant.

Puis le masque a fini par tomber. Aux acteurs politiques et sociaux qui ont osé déclarer que la transition est arrivée à sa fin légale le 31 mars dernier,

en vertu d'un décret signé en juin 2022 par son président lui-même et qu'il faut aller rapidement aux élections pour éviter "un vide juridique", le premier ministre Choguel répond, sans sourciller, que "jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions, les institutions établies continuent à exercer leurs fonctions et attributions."

Et à quand la mise en place de ces "nouvelles institutions" ? Réponse : Quand les autorités actuelles investiront "le président élu" en référence à l'article 27 de la charte de la transition lequel renvoie aux "recommandations des Assises nationales de la refondation (ANR)"

disposant que la durée de la transition est de "deux à six ans." Le décret signé de la main de Assimi Goita ? Un chiffon de papier bon pour la poubelle dès lors que le Mali a quitté la CEDEAO pour ne plus y revenir.

Plus tranchant que le très controversé et néanmoins indéboulonnable chef du gouvernement de la transition, un autre dignitaire de la transition prend pour modèle le Ghana d'il y a quarante-cinq années où le capitaine Jerry Rawlings, après avoir pris le pouvoir par la force armée, une deuxième fois en l'espace de deux années, s'y est incrusté 19 ans d'affilée

avant de le remettre en bon état aux civils. Une façon de dire que Assimi Goita, qui s'est donné pour tâche historique de redonner au Mali sa souveraineté totale peut, lui aussi, rester aussi longtemps au pouvoir si cela s'avérait nécessaire.

Un discours qui n'est pas tombé dans des oreilles de sourd puisque des opportunistes tapis dans l'ombre s'en sont emparés pour faire figurer dans les conclusions du Dialogue direct inter-Maliens, tenu en mai dernier, un prolongement de la durée de la transition de cinq ans et la candidature du colonel Assimi Goita à la présidentielle, à l'expiration de ce bail quinquennal.

Depuis les supputations vont bon train et la dernière qui circule indique que la fameuse présidentielle pourrait se tenir enfin en 2025 (dans quelques mois donc) avec la probable candidature et tout aussi probable élection du colonel Assimi Goita comme premier président de la quatrième République malienne.

Problème: la charte de la transition dispose que "les autorités civiles et militaires de la transition ne peuvent être candidates aux élections" et cette charte reste en vigueur jusqu'à ce que ces mêmes autorités investissent "le président élu".

Un maintien du colonel Goita, par quelque artifice que ce soit voire une énième révision de la charte de la transition, la tête de l'Etat sous un habillage constitutionnel, équivaldrait à faire perdurer le système qui prévaut actuellement, caractérisé par:

1 La préférence de la guerre à la négociation dans le règlement de la sempiternelle question kidaloise, qui tend vers une dangereuse complexification avec d'une part l'implication avouée et assumée" de l'Ukraine aux côtés de la coalition formée par les séparatistes du CSP-DPA et les djihadistes du GSIM contre les FAMA et leurs alliés Russes, d'autre part la persistance voire l'accentuation de la tension à la fois diplomatique et militaire entre Bamako et Alger.

2 Les restrictions diplomatiques imposées au Mali tant en Afrique (il est toujours suspendu des instances de l'Union africaine) que dans le reste du monde (plusieurs ambassades occidentales fonctionnent à minima, d'autres ont fermé ou sont en voie de le faire). Toutes choses ayant pour effet la diminution drastique voire

la suspension de substantielles aides au développement et le tarissement des Investissements Directs Étrangers (IDE) sans lesquels aucune création de richesse véritable n'est possible dans les pays pauvres comme le nôtre. Ces facteurs cumulés se traduisent par une fragilisation continue de l'Etat et une paupérisation croissante des populations.

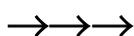
En revanche, l'avènement d'un président civil est susceptible de favoriser la reprise du dialogue entre l'Etat et les séparatistes du nord en vue de la construction d'une paix durable, la normalisation des relations de tous genres (diplomatiques, économiques, financières, culturelles etc.) avec les anciens partenaires occidentaux y compris

la France, ce qui serait tout avantage pour le Mali et les Maliens. Là se situe l'enjeu de la présidentielle à venir.

Source : Journal L'Indépendant

## Le procès de l'affaire « avion présidentiel et équipements militaires » renvoyé au mardi 24 septembre

Initialement prévu le mardi 17 septembre, le jugement des présumés accusés dans l'affaire dite de « l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires » a été renvoyé au mardi 24 septembre. L'on ignore les raisons de ce report.



Selon les témoins sur place, le renvoi a été communément demandé par le ministère public et les avocats de la défense.

Nous ignorons les raisons qui ont motivées cette décision de renvoi.

Mais, une chose est sûre, le report aurait un lien avec la situation sécuritaire du mardi 17 septembre 2024, date à laquelle, le camp de la gendarmerie a été la cible d'attaque terroriste à Bamako.

La Cour d'Appel qui abrite depuis un mois la session spéciale des crimes économique est située non loin de l'école de gendarmerie de Bamako. Une attaque terroriste qui a été rapidement maîtrisée par les forces armées maliennes.

Le procès de « l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires » enrôlé dans la session spéciale des crimes économiques en cours à

la Cour d'Appel de Bamako concerne plusieurs hauts dignitaires du premier gouvernement du régime de feu Président Ibrahim Boubacar Keïta.

Au cœur de cette affaire, l'ancienne ministre de l'Économie et des finances, Mme Bouaré Fily Sissoko, feu ministre de la Défense Soumeylou Boubèye Maïga, L'ancien ministre et chef de cabinet du président de la République au moment des faits, Mahamadou Camara.

Ils sont inculpés par la Cour suprême pour plusieurs chefs d'accusation allant de « favoritisme », « faux, usage de faux » et détournements de denier public ».

Cette affaire remonte à 2014. L'achat d'un avion présidentiel à près de 20 milliards de FCFA et des contrats de plusieurs dizaines de milliards de FCFA pour la fourniture d'équipements militaires a fait le tollé au Mali.

Les enquêtes ont révélé des détournements de fonds publics à hauteur de 28,5 milliards de FCFA pour l'avion présidentiel, et 69 milliards de FCFA pour les équipements militaires.

Difficile de connaître le montant total sans l'épilogue du procès.

**Source: Maliweb.net**

## Libération des 11 détenus politiques : s'achemine-t-on vers une décrispation ?

Arrêtés le 20 juin 2024, alors qu'ils participaient à une réunion au domicile privé d'un de leurs, les 11 détenus politiques membres de la Coalition signataire de la déclaration du 31 mars 2024, sont sur le point de recouvrer leur liberté.

En tout cas si l'on s'en tient à la décision des juges du tribunal de première instance de la Commune V du District de Bamako, qui auraient ordonné leur libération.

La décision a été rendue le 9 septembre, mais, il nous est revenu que malgré la décision du juge d'instruction du Tribunal de première instance de la Commune V du District de Bamako, les 11 leaders politiques sont toujours en détention.

Donc leur sort est entre les mains du parquet qui doit se prononcer sur l'exécution de l'ordonnance.

En effet, le procureur de la commune V a une semaine pour se prononcer et Le Procureur Général de la Cour d'Appel de Bamako a deux semaines pour donner une suite favorable à la décision du juge ou faire un pourvoi.

Faudrait-il, que les autorités actuelles du Mali quel que soit leurs statuts soient convaincues que la démocratie, conquise au prix d'énormes sacrifices, fruit des longues années de lutte des patriotes, est irréversible ?

Elle est pour l'instant la seule alternative crédible qui s'offre au peuple malien pour gérer le pays, les autres ayant montré leurs limites.

En effet, qui parle de démocratie parlera forcément des partis politiques et par conséquent leurs leaders tout comme leurs adhérents sont les véritables animateurs de la vie publique, les seuls habilités à concourir aux suffrages du peuple et à gérer les affaires publiques, ils sont en amont comme en aval de toute action politique voir publique.

Vouloir mettre fin aux activités des partis politiques c'est non seulement violer la Constitution qui leur consacre une large part, mais c'est également mettre entre parenthèses la démocratie pour la promotion de laquelle ils ont un rôle central à jouer.

Sous transition militaro-civile depuis 2020, les autorités ont mis le Mali au ban des nations non-démocratiques et non-progressistes en l'isolant, et en violant les libertés les plus fondamentales comme les libertés d'association, d'expression voire d'opinion.

L'arrestation des 11 leaders politiques est la preuve d'un déficit total de démocratie et des libertés. Leur libération serait un pas significatif vers la décrispation de l'atmosphère politique et vers la réconciliation, toutes choses nécessaires avant le début du processus électoral pouvant permettre de doter le pays d'institutions légitimes et légales.

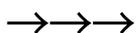
Aucune réconciliation ne pourrait être possible lorsque certains acteurs majeurs sont privés de leurs droits fondamentaux.

La preuve c'est le boycott par les militants et cadres des partis politiques et surtout de leur regroupement politique de certaines activités organisées par les autorités, en l'occurrence le cadre de concertation avec l'ALGE, celle organisée par le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation et même la Commission d'élaboration de la Charte pour la paix et la réconciliation.

Que les autorités comprennent que sans un minimum de consensus, sans une concertation de toutes les forces vives de la nation autour des grandes questions, rien de durable ne peut être construit.

Elles doivent alors s'engager dans un vaste chantier de réconciliation en ne laissant personne au bord de la route, c'est à ce prix seulement qu'elles pourront mener le bateau Mali à bon port avec la mise en place d'institutions véritablement légitimes.

**Source : L'alternance**



**Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.**

**Ulf Laessing**, Directeur régional programme Sahel  
basé à Bamako

**Aminata Traore**, Assistante de Programmation /  
rédactrice en chef de la revue de presse

Bureau du programme Régional Sahel / Bamako

[www.kas.de/Sahel](http://www.kas.de/Sahel)

[https://twitter.com/KAS\\_Sahel](https://twitter.com/KAS_Sahel)

<https://www.facebook.com/KAS.Sahel>

[Ulf.laessing@kas.de](mailto:Ulf.laessing@kas.de) / [Aminata.traore@kas.de](mailto:Aminata.traore@kas.de)

---

Badalabougou - Est  
Bamako/Mali  
B.P. E 1247  
Téléphone:  
+223-20.23.00.36  
[Info.bamako@kas.de](mailto:Info.bamako@kas.de)  
[www.kas.de/sahel](http://www.kas.de/sahel)

[www.kas.de](http://www.kas.de)